Fédération Romande Immobilière
Rue du Midi 15, 1003 Lausanne
Tél. 021 341 41 42, Fax 021 341 41 46
www.fri.ch, mail@fri.ch

uspi suisse
union suisse des professionnels de l'immobilier
Case postale 1215, 1001 Lausanne
Tél. 058 796 33 00, Fax 058 796 33 82
www.uspi.ch, info@uspi.ch

24.3402 - Motion
Rattacher l'Office fédéral du logement au Département fédéral de l'intérieur et relancer un plan d'action pour des loyers abordables
(motion déposée par le Groupe socialiste le 15 avril 2024)

1. Enjeux

La motion demande au Conseil fédéral de transférer l'Office fédéral du logement du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) au Département fédéral de l'intérieur (DFI).

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent de rejeter cette motion.

3. Motifs

Les motionnaires feignent d'oublier que les politiques publiques, y compris en matière de logement, sont élaborées par le Conseil fédéral en tant que collège. Sur le plan opérationnel, les différents Départements et les Offices qui leur sont rattachés sont régulièrement amenés à se concerter. Cela vaut aussi pour le secteur du logement.

Les motionnaires semblent également oublier que le Département de l'intérieur est aujourd'hui déjà considéré comme un département très lourd, qui s'occupe de dossiers allant des assurances sociales à la santé en passant notamment par les statistiques, la culture, la sécurité alimentaire et les prévisions météorologiques. Il est insensé d'ajouter encore un office à un Département aussi grand.

Enfin, si le logement a de toute évidence une composante sociale, ce sont les milieux économiques qui planifient, construisent et investissement dans l'immobilier, dans le respect des contraintes fixées par les collectivités locales pour faire correspondre l'offre à la diversité des besoins. Il est dès lors cohérent de maintenir un lien fort entre l'économie et le logement.